

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) intervient auprès de personnes vulnérables, qui ne peuvent assumer seules des actes de la vie civile. Son rôle est de les protéger et de contribuer à sécuriser leurs parcours de vie.

Pour cela, il met en œuvre des mesures de protection des majeurs que le juge des tutelles lui confie dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle ou de d'accompagnement social. Il mobilise les moyens humains, juridiques, sociaux, patrimoniaux ajustés aux besoins individualisés de chaque personne accompagnée, en veillant toujours à favoriser son autonomie et à permettre l'exercice de ses droits.

Cette activité nécessite à la fois un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, et un haut degré d'expertise dans la connaissance des publics et de leurs problématiques, des politiques sociales et des dispositifs qui en découlent ainsi que des droits et procédures.

Elle peut être exercée sous statut salarial, au sein d'une association tutélaire ou comme préposé d'un établissement, mais aussi à titre individuel sous statut libéral.

Il s'agit d'une profession réglementée, dont l'exercice requiert l'obtention d'un Certificat National de Compétence (CNC). Auxiliaire de justice assermenté, le MJPM est aussi tenu de prêter serment devant le tribunal d'instance. Pour exercer à titre individuel, il doit être agréé et inscrit sur une liste établie et régulée par le Préfet, sur avis conforme du procureur de la République.

DURÉE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation est d'une durée de 300 heures en centre. Suivant le parcours professionnel antérieur, elle peut comporter un stage de 10 semaines (soit 350 heures). Elle est organisée sur une amplitude de 12 à 13 mois. Des allègements et dispenses peuvent être accordés en fonction des diplômes et expériences.

Elle permet de préparer le CNC de « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs », mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs », grâce à l'acquisition de compétences dans 4 domaines :

- Juridique (droit et procédures, champ médico-social)
- Gestion (administrative, budgétaire, fiscale, patrimoniale)
- Protection de la personne (connaissance des publics ; relation, intervention et aide à la personne)
- Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (contours et limites de l'intervention, relations avec le juge, déontologie et analyse des pratiques)

MÉTHODES MOBILISÉES

- Pédagogies actives : projets collectifs, ateliers, mises en situation
- Interventions de praticiens et experts de haut niveau sur les différents domaines de formation
- Accompagnement personnalisé
- Plateforme numérique Moodle



**POUR EN SAVOIR
PLUS SUR LA
FORMATION**

PUBLICS

Formation accessible aux :

- Salariés
- Demandeurs d'emploi

VOIES D'ACCÈS

- Tous statuts de la formation continue
- Contrats d'alternance (apprentissage, professionnalisation)
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

PRÉ-REQUIS

- Diplôme de niveau 5 (bac+2) ou ancienneté d'au moins 3 ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau
- Etre en situation d'emploi dans un service tutélaire et être âgé d'au moins 21 ans à l'entrée en formation (délai de 2 ans à compter de l'entrée en fonction, pour obtenir le CNC)
ou
- Etre salarié d'un établissement où l'on envisage d'exercer au titre de préposé, et être âgé d'au moins 21 ans, et justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle dans un des domaines en relation avec l'activité tutélaire (juridique, gestion patrimoniale et budgétaire, travail social)
ou
- Etre âgé d'au moins 25 ans et justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans un des domaines en relation avec l'activité tutélaire

MODALITÉS D'ACCÈS

Epreuves de sélection organisées par Polaris Formation.

DÉLAIS D'ACCÈS

Voir calendrier des sessions sur notre site internet.

COÛT DE LA FORMATION 2023

Frais	
Coût de la formation	4500 €

LE DIPLÔME

Certificat national de compétences délivré par Polaris Formation, par délégation, au nom de l'Etat (Ministère en charge des affaires sociales). Niveau 6, gradé licence.

MODALITÉS

DE CERTIFICATION

La formation est validée par un Certificat National de Compétence.

LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, Site de la Cité :
5, rue de la Cité à Limoges

CONTACTS

par le site internet :

www.polaris-formation.fr

par courriel :

f.vizet@polaris-formation.fr

par courrier :

POLARIS Formation

5 rue de la Cité

BP 50078

87002 LIMOGES Cedex 1

par téléphone :

05 55 34 44 06

Secrétaire pédagogique :

Florence VIZET

Responsable du pôle des formations

éducatives et formations à l'encadrement :

Cécile BONNET

Septembre 2022 N° Déclaration : 74870000187

